

Conseil maritime de façade de Méditerranée

21 mars 2016

Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INTRODUCTION

Monsieur Pierre SOUBELET

Préfet du département du Var

INTRODUCTION

Le Vice-Amiral d'Escadre Yves JOLY

Préfet maritime de la Méditerranée

Préfet coordonnateur de la façade Méditerranée

Ordre du jour

Point n°1

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juillet 2015 du Conseil maritime de façade de Méditerranée

Point n°1 – Adoption du règlement intérieur

Vote à main levée sur le projet de compte-rendu

Ordre du jour

Point n°2

Élection du/de la Président-e de la Commission permanente, vice-président-e du Conseil maritime de façade

Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

Rôle:

- Fixe l'ordre du jour et assure la conduite des débats au sein de la Commission permanente
- Vice-président du Conseil maritime de façade, assurant la continuité des travaux du Conseil
- Décide, après avis des Présidents du CMF, de la constitution des groupes de travail et en assure la coordination

Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

Mode d'élection :

- Candidature déposée au secrétariat du CMF avant l'élection
- Élu-e parmi les membres du collège des représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements
- Vote à bulletin secret, à la majorité des voix exprimées

Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

Candidats:

- Mme Raphaëlle LEGUEN
- M. Yannick CHENEVARD



Ordre du jour

Point n°3

Élection des membres de la Commission permanente sur les sièges restés ou devenus vacants en cours de mandat

&

Point n°4

Élection de la dernière suppléante du CMF au CNML

Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

Rôle de la CP:

- Assure la continuité des travaux du Conseil entre deux sessions. Prépare le programme de travail et les délibérations
- Peut se voir déléguer des missions par le Conseil, et notamment, émettre en son nom des délibérations ou avis
- Assure la cohérence des travaux des groupes de travail

Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

Composition

- Les présidents du CMF ou leurs représentants
- Le président de la Commission permanente
- Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant
- Le préfet de Corse ou son représentant
- 3 membres du collège des collectivités territoriales
- 3 membres du collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises
- 1 membre du collège des salariés
- 3 membres du collège des associations et des usagers

Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

Candidats:

- Mme Raphaëlle LEGUEN, représentante des EPCI de plus de 100 000 habitants de Méditerranée
- M. Yannick CHENEVARD, représentant le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - M. Gil BERNARDI, représentant les communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Points n°3 & 4 – Élection au CNML

Rôle du CNML:

- associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)
- obligatoirement consulté sur les décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime,
- rôle de proposition et de conseil auprès du gouvernement et coordonne les travaux des instances consultatives maritimes présentes au niveau national

Points n°3 & 4 – Élection au CNML

Résultat des élections du 16 septembre au 03 octobre 2015 :

- Mme Raphaëlle LEGUEN (suppléant : M. Jean-Charles ORSUCCI)
- M. Michel MOLY (suppléante : Mme Mireille PEIRANO)
- M. Didier REAULT (suppléante : Mme Marie-Rose BENASSAYAG)

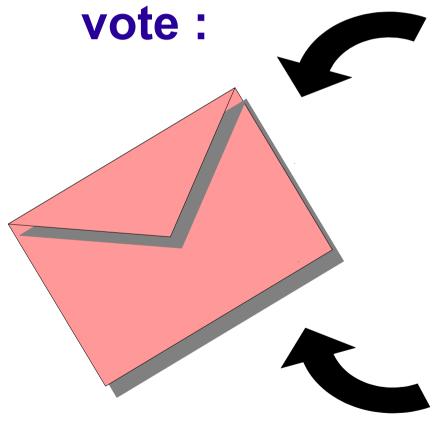
Points n°3 & 4 – Élection au CNML

Candidate:

 Agnès LANGEVINE, représentante (suppléante) du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Points n°3 & 4 – Elections CP et CNML

Procédure pour le double





Veuillez cocher le nom des candidats pour lesquels vous souhaitez voter (dans la limite de deux noms).

☐ Mme Raphaëlle LEGUEN

M. Yannick CHENEVARD

☐ M. Gil BERNARDI



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

BULLETIN DE VOTE
REPRESENTANTE SUPPLEANTE DU CONSEIL MARITIME DE
FACADE AU CONSEIL NATIONAL DE LA MER ET DES
LITTORAUX

Veuillez inscrire le nom de la candidate pour laquelle vous souhaitez voter.

Ordre du jour

Point n°5

Constitution d'un annuaire des membres du CMF

Point n°5 – Annuaire du CMF

Exemple:

· représentants de [organisme ou institution au titre duquel/de laquelle siègent les personnes ci-dessous] :

Nom Prénom du titulaire		Nom prénom du suppléant
Date de naissance		Date de naissance
	Mandats électifs	Mandats électifs
	Fonctions publiques et/ou professionnelles	Fonctions publiques et/ou professionnelles
	Coordonnées publiques ou professionnelles : - adresse postale - mail	Coordonnées publiques ou professionnelles :

Ordre du jour

Point n°6

Fascicule sur l'organisation et les missions de l'État sur le littoral et en mer Méditerranée

Principe:

- Partager l'information sur :
 - les questions qui relèvent d'une action de l'État sur le littoral et en mer Méditerranée
 - les espaces de compétences
 - l'organisation de l'État au sens large (administrations et établissements publics) et ses compétences

Résultat : 56 fiches thématiques



Les marins et les travailleurs de la mer et du littoral

« Il y a trois sortes d'hommes : les vivants, les morts et ceux qui vont sur la mer »

Pourquoi réglementer ?

La mer est une frontière particulièrement vaste, où les mouvements d'hommes et de marchandises L'État se doit donc de controler l'accès et l'exercice du métier de marin pour des motifs :

- d'ordre public (santé, hygiène, moralité à bord) ; de sécurité (qualifications professionnelles) ;
- ue securite (циаппсациять рготезьтоятелься);
 de respect de la législation sociale en suívant et retraçant son activité au cours de sa carrière. Qu'est-ce qu'un marin ?

C'est une personne remplissant certaines conditions, qui contracte un engagement envers un Cest une personne rempiissant certaines conditions, qui contracte un engagement envers un armateur ou embarque pour son propre compte en vue d'occuper à bord d'un navire un emploi annaceur ou emparque pour son propre compte en vue deccuper a bord d'un navire c permanent relatif à la marche, à la conduite, à l'entretien ou au fonctionnement du navire.

Lorsqu'un candidat à la profession de marin se présente devant le service de l'État en charge de son Lorsqu un candidat a la profession de marin se presente devant le service de l'Etat en charge de son suivi (la direction départementale des territoires et de la mer/délégation à la mer et au littoral sunvi (la direction departementale des territoires et de la mer/delegation a la mer et au littoral – DDTM/DML), celui-ci va vérifier qu'il réunit toutes les conditions requises pour exercer la profession DUI INFUNILI, Celui-ci va veritier qu'il reunit toutes les conditions requises pour exercer la profession de marin : sa nationalité, ses optitudes physiques, sa formation professionnelle, sa moralité, son ae mann : sa nanonance, ses opucuues physiques, su jurnutum projessionnene, su more age et son engagement (la vérification du caractère maritime et professionnel de l'emploi).

En 2015, sur les 41 900 marins actifs françois, la Méditerranée en compte près de 5 900 sur la flotte Les autres catégories de travailleurs :

Les gens de mer travaillent à bord des navires, en participant à son exploitation, sans répondre Les gens de mer travellient a bord des navires, en participant a son exploitation, sans repondre toutefois à la définition de marin. Ces personnels ne bénéficient pas du même régime social que les

Les travailleurs de la mer et du littoral non embarqués : ce sont tous les autres salariés qui ne Les travailleurs de la mei et du nitural non embarques : ce sont tous les autres saintes qui ne participent pas directement à l'exploitation des navires, mais interviennent pourtant dans le secteur participent pas directement a rexpionation des navires, mais interviennent pour unit utilis le setteur maritime. Ces métiers sont multiples et concernent par exemple l'exploitation et la transformation mariume, Les metiers sont multiples et contement par exemple rexploitation et le densionnation des produits de la pêche ou de l'aquaculture, la construction navale, la manutention portuaire, le

La direction interrégionale de la mer Méditerranée

Sous l'autorité des préfets compétents, la direction interrégionale de la mer anime et coordonne l'ensemble des politiques de la mer et du littoral de la façade méditerranéenne française.

De manière plus précise, les missions de la DIRM sont triples.

- une part, ene coorumne les pontiques en mer :

 en s'assurant de la cohèrence des politiques de régulation des activités en mer et sur le littoral ;

 en s'assurant de la cohèrence des politiques de régulation des activités en mer et sur le littoral ; en s'assurant de la conerence des politiques de regulation des activités en mer et sur le littoral;
 en animant le réseau des services et opérateurs de l'État chargés de ces politiques et en promouvant D'une part, elle coordonne les politiques en mer : en animant le reseau des services et operateurs de l'État charges de ces politiques et en promouvant avec eux une vision d'ensemble des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques propriètes d'appliques productions de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques productions de l'acceptables d'appliques publiques des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques productions de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques publiques des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques et en promouvant de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques et en promouvant de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques et en promouvant de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques et en promouvant de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques et en promouvant de l'acceptables des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques et en promouvant de l'acceptables de l'acceptables des espaces de l'acceptables de l'a
 - en assurant avec les DREAL, la gestion et la protection du littoral et la planification des activités en

mer, en concertation avec les usages.

- D'autre part, elle a la charge le développement durable des activités maritimes : en encadrant les activités de pêche, de cultures marines ou d'élevages marins pour faciliter la en encadrant les activités de pecne, de cultures marines ou d'elevages marins pour faciliter la cohabitation avec d'autres activités et pour assurer leur développement dans le respect des objectifs
 - conautation avec q autres activités et pour assuret ieur developpement dans le respect de préservation des stocks de poissons, de qualité des eaux et des écosystèmes marins ;
 - de preservation des stocks de poissons, de quainte des eaux et des ecosystèmes marins;

 en mettant en œuvre les aides publiques d'accompagnément des secteurs de la pêche et des cultures marines; en réglementant ces activités tout en coordonnant les actions de police des pêches des services de
- Enfin, elle veille à la sécurité maritime et à la sauvegarde de la vie humaine en mer. Pour cela elle cherche à

- venu nes risques par un cripie contone.

 celui des navires et leurs équipements (grâce aux centres de sécurité des navires CSN de Marseille. celui des navires et ieurs equipements igrace aux centres de securite des navires — Сэн — de iviatseuie et de Sète et à leurs antennes à Port-la-Nouvelle, Martigues, Toulon, Bastia, Ajaccio et Propriano). En prévenir les risques par un triple contrôle : et de seté et à leurs antennés à Port-la-Nouvelle, Martigues, Jouion, Bastia, Ajaccio et Propriano). En cas de pollution causée par un navire sur la frange côtière et sur le littoral, la DIRM est alors à même cas de pontution causée par un navire sur la frange couere et sur le littoral, la UIRMI est alors à meme de contribuer à la lutte à travers les centres de stockage POLMAR-terre dont elle a la charge à Sète, de propriét de Pource de Service.
 - rort-ge-bouc et Ajaccio ;
 celui de la compétence des marins et des effectifs nécessaires à la conduite de ces navires en ceur de la competence des matins et des effectifs necessaires à la conduite de ces navires en organisant les délivrances des titres de formation professionnelle maritime ainsi qu'en développant la tormation des marins dans les lycres prolessionnels maritimes à belle et dassid (sur resqueis elle exerce l'autorité académique). Cette sécurité maritime passe également par la prévention des risques exerce l'autorite academique, cette securite matitune passe egalement par la prevention des risques du travail maritime via les CSN et le service de santé des gens de mer de Marseille et de ses
 - permanences a Port-la-Nouvelle, Sece, Iouion, Nice, bastil et Ajaccio; celui des dispositifs de sécurité de la navigation maritime (les 950 phares, bouées et signaux ceiui des dispositifs de securité de la navigation maritime, les 930 pnares, boules et signaux luminieux), balisage, surveillance du trafic maritime, information nautique à travers les services des iumineux), pausage, surveillance du tratic maritime, information nautique à travers les services des hares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastla et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Phares et Balises (à Carde et à Phares et

Forte d'environ 350 agents, la DIRM est présente sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, avec des Forte d'environ 350 agents, la DINM est présente sur rensemble de la Taçade meoiterranéene, avec des agents en poste dans la plupart des départements côtiers de Méditerranée pour assurer un accueil de

Enfin, dans le cadre du pilotage des missions des affaires maritimes, la DIRM assure le commandement enun, cans le caure du pilocage des missions des affaires maritimes, la unitim assure le commandement opérationnel de la vedette régionale de surveillance MAUVE et travaille en étroite relation avec les unités littorales des affaires maritimes des DDTM (cf. infra).

Focus sur le CROSS-Méditerranée

Dans le domaine de l'organisation des secours, de la recherche et du sauvetage des Dans le domaine de l'organisation des secours, de la recnerche et du sauvetage des personnes en détresse, le DIRM exerce la tutelle organique des CROSS pour le compte personnes en decresse, le Univi exerce la tutelle organique des utuss pour le compte du ministère chargé de la mer, la responsabilité des opérations appartenant néanmoins



Le CROSS La Garde (CROSSMED) est surtout orienté vers le sauvetage, et notamment le Le LNUSS LA GARUE (LNUSSIVIEU) est surrout oriente vers le sauvetage, et notamment le sauvetage « plaisance » en été. Il dispose d'un centre principal à La Garde près de Joulon, et d'une antenne d'appui à Ajaccio-Aspretto pour la région Corse. Le CROSS assure un certain nombre de missions :

- 033 assure un certain nombre de missions : la recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer en centralisant les alertes, dirigeant et ta recuperche et le suuvetuge ues personnes en aetresse en mer en centransant les aiertes, din, coordonnant les opérations impliquant une information permanente de tous les participants ; coordinant les operations impliquant une monnation permanente de tous les participants , il assure *la surveillance de la novigation maritime* en suivant les navires soumis à des comptes-rendus Il assure *la survemance de la novigation maritime* en suivant les navires soumis a des comptes-rendus Jors de leur transit, ainsi qu'en réceptionnant les différentes alertes pouvant être transmises par les
- nuis de reui transit, ainsi qu'en reveptionnant les dinerentes aiertes pouvant ette transmises par navires faisant l'objet d'un acte de malveillance, assurant ainsi une mission de sûreté des navires. navires faisant i objec à un acte de maivemance, assurant ainsi une mission de surete des navires.

 Il est en charge sous la coordination du CROSS-Jobourg (à Cherbourg) de la surveillance des poliutions n est en charge sous la coordination du Character les informations relatives à ces pollutions afin marines en Méditerranée française pour centraliser les informations relatives à ces pollutions afin munités en informations i lançaise pour centraiser les informations felatives à ces polititions afin d'en rechercher les origines et renseigner les autorités chargées de la lutte (préfet maritime ou préfet
- de departement) ;

 il diffuse les renseignements de sécurité maritime dans le cadre du système mondial de sécurité et de Il altituse *les renseignements de securite maritime* oans le caure ou systeme montral de securite et de détresse en mer (SMDSM), notamment l'information nautique et météorologique à partir de ses



La diffusion de l'information météorologique est effectuée sous forme de bulletins La <u>utirusion de rimormation meteorologique</u> est errectuee sous forme de <u>puneturs</u> météorologiques dont le contenu est élaboré par Météo France à heures régulières, en meteorologiques dont le contenu est elabore par meteo france a neures reguneres, en fonction de la distance à la côte (bulletin côtier jusqu'à 20 milles, bulletin large jusqu'à 200 tonction de la distance a la cote (pulietin cotier jusqu'à 20 milles, pulietin large jusqu'à 200 milles). Lorsque les conditions durcissent, des avis de milies et grand large au-deia de Zuu milies). Lorsque les conditions durcissent, des avis de vent fort sont annoncés sous la forme de bulletins météorologiques spécioux (BMS) La diffusion de l'information nautique est effectuée par les CROSS sous la forme d'avis

Le délégué du DIRM en Corse

La Corse représente la moitié (1 000 km) du linéaire côtier total de la façade méditerranéenne. Distante de La Corse represente la moitie (1 uuv km) du lineaire cotier total de la taçade mediterranienne. L'isstatite de près de 170 km des Alpes-Maritimes et plus de 280 km de Marseille, siège de la DIRM Méditerranée, il est pres de 170 km des Alpes-Mantimes et plus de 200 km de marselle, siège de la Uninv mediterraliee, il esc apparu nécessaire d'y installer un représentant permanent du directeur interrégional sur place, animant les

Il assure également le lien avec les préfets et les directions départementales des territoires et de la mer.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Le Parc national de Port-Cros



Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs occupent 1 700 ha de terres émergées (les îles de Port-Cros et de Porquerolles jusqu'à 600 m en mer, le Cap Lardier et ec de ronquerones jusqu'a out in en mer, le Cap Larguer et la presqu'île de Giens) et 2 900 ha de surface maritime, est to pressure the sterior et 2 suv no de surface mantemer, est l'un des deux plus anciens parcs nationaux de France. Il est le pionner des parcs marins en Europe.

Il accueille également d'autres outils de protection de milieu marin. En effet, depuis 1979 le parc abrite n accueine egaiement u autres outris de protection de milieu marin. En etret, depuis de parc aorité sur l'île de Porquerolles le Conservatoire botanique national méditerranéen chargé de la sauvegarde de sur rue de rorqueroues *le conservatoire notanique national meatterranéen* charge de la sauvegarde de la fore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. En 1999, par accord entre l'Italie, la fore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. ia nore sauvage et des varietes muitières menacees de Mediterranee. En 1999, par accord entre i taile, la Principauté de Monaco et la France, un Sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée, le Principaure de Monaco et la France, un Sanctuaire pour les mammiteres marins de Mediterranee, le Sanctuaire PELAGOS est également créé, le Parc animant la partie française. Le Parc national de Port-Cros S'inscrit en outre dans le réseau européen Natura 2000, ayant été désigné comme opérateur pour la mise en place des mesures de gestion qui s'y rapportent dans sa zone d'action.

Avec la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, de nouvelles perspectives pour le parc se sont Avec la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, de nouvelles perspectives pour le parc se sont ouvertes, notamment à travers la notion d'aire d'adhésion, en partenariat avec les collectivités et les ouvertes, notamment a travers la notion d'aire d'adhesion, en partenariat avec les collectivites et les acteurs concernés, générant une nouvelle dynamique de protection et de développement durable sur l'ensemble des espaces marins et littoraux environnants.

L'enjeu est de taille : bien que les surfaces protégées et gérées soient plus réduites que pour les autres L'enjeu est de taille : bien que les surfaces protegées et gerées soient plus réduites que pour les autres parcs nationaux, Port-Cros doit faire face à l'afflux chaque année de 1,5 millions de visiteurs sur parcs nationaux, Port-Cros doit faire face a rattiux chaque année de 1,5 millions de visiteurs sur l'ensemble des espaces concernés, à la fois pour la beauté des paysages naturels et pour la richesse de rensemble des espaces concernes, a la tois pour la beaute des paysages naturels et pour la richesse de son patrimoine culturel (ses vestiges romains, sa trentaine d'épaves et ses forts militaires). C'est en 2012 son parimone culturei (ses vesuges romains, sa tremaine d'epaves et ses forts militaires). C'est en 2012 que cette nouveauté a pris tout son sens, puisque le Parc national a été réformé en profondeur. A l'issue que cette nouveaure a pris tout son sens, puisque le rarc national a ete reforme en protondeur. A i issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du Parc national s'est trouvé totalement reconfiguré u une concertation avec les acceurs locaux, respace du rarc national s'est trouve totalement recomigure avec ses « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public où vivent encore 350 habitants avec ses « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public ou vivent encore 33u nabitants permanents, une « dire potentielle d'adhésion » de 23 000 ha (11 communes concernées), espace de permanents, une « *aire potentielle d'adnésion* » de 23 UVU na (11 communes concernees), espace de projet de développement durable à élaborer avec les onze communes qui le composent et une « *aire* projet de developpement durable a ejaborer avec les onze communes qui le composent et une « aire maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au maritime de l'aire d'adhésion de 123 000 de l'aire d'adhésion de 123 000 de l'aire d'adhésion de 123 000 de l'aire d'adhésion de 123 droit de ces onze communes et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles.

Fin 2015, le parc national a finalisé en relation étroite avec les collectivités territoriales et l'ensemble de ses partenaires, un projet de territoire inspiré par les principes du développement durable. Ce document constitue la charte du Parc national de Port-Cros, et a proposé aux onze environnantes d'intégrer son périmètre.



agences de l'eau ont été créées par la loi sur l'eau du 16 mbre 1964. Il en existe une dans chaque grand bassin ographique de métropole, soit six agences de l'eau qui t un rôle maieur dans les politiques de bassin versant nment pour la qualité de l'eau, la lutte contre sa pollution et tection des milieux aquatiques, notamment en mettant en de la directive cadre sur l'eau et son volet littoral.

des établissements publics à caractère administratif de ous la tutelle du ministère en charge du développement Elles mettent également en œuvre les orientations

par les comités de bassin et déclinées par les schémas directeurs d'aménagemen des eaux (SDAGE).



Le territoire de compétence de de l'eau Rhône-Méditerran s'étend d'une part sur le bassir Rhône-Méditerranée

agence

établissement public

hydrographique Saône-Rhône côtiers du Languedoc-Rouss Pyrénées, de Provenced'Azur et littoral méditerr d'autre part, sur le bassin dispose, outre son siège à Ly délégations implantées à Resancon Montpellier, et emploie personnes.

Elle perçoit l'impôt sur l' tous les usagers : ménages industriels, agriculteurs... collecté est réinvesti collectivités, industriels, associations pour mettre stations d'épuration, les notable économiser l'e captages d'eau potable par les pesticides restaurer le fonctionne rivières et préserver la

Les experts associés au Conseil maritime de façade de Méditerranée



Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est un Le Service hydrographique et oceanographique de la marine (SHUNI) est un établissement public national sous la tutelle du ministère de la Défense. Il a pour mission erabiissement public nauorial sous la tutelle ou ministere de la Defense, il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec ge connaître et de decrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales et d'en prévoir l'évolution. Il



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) est un établissement public national sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du etaurasement puont national sous la cutene un ministere de l'ecologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Il groupie et uuraure de la resource en eau et des ecosystemes aquatiques, in s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau.



Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est un et ablissement public à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Écologie, du

Developpement durable et de l'Energie et du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique. Il est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la superieur et de la necrietaire, du l'immissere de l'econogie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Économie, de



Le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) est un établissement public placé sous Le Museum national a nistoire natureile (MINHIN) est un établissement public place sous tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Écologie. Il se déploie sur plus de tutene des infinistères de l'enseignement superieur et de l'ecologie, il se dépide sur plus de des les france, comprenant musées, parcs zoologiques, jardins botaniques, parcs de l'ecologie, la después 14 sites en France, comprenant musées, parcs zoorogiques, jarums obtainiques, laboratoires. Spécialisé dans les sciences de la terre et de l'espace, la paléontologie, les laboratoires, specialise dans les sciences de la terre et de respace, la paleontologie, les sciences de la vie et les sciences de l'homme il est le gardien du patrimoine naturel sciences de la vie et les sciences de i nomme il est le gardien du patrimoine naturei planétaire depuis 1793, année depuis laquelle il gère et conserve des milliers d'espèces de

pianetaire depuis 1/95, année depuis iaqueile il gere et conserve des milliers d'especes de graines, de plantes, d'animaux, vivants ou disparus. Ce savoir accumulé et transmis à graines, oe piantes, or animaux, vivants ou disparus. Le savoir accumule et transmis a travers des expositions et par l'enseignement des sciences de la nature et de l'homme, se renforce par des travers des expositions et par l'enseignement des sciences de la nature et de l'nornnie, se remorce par des programmes de recherche et d'expertise de la diversité biologique et écologique qu'il mêne, y compris en



Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de Le Lentre nauvoroi de la recnerche scientifique (Livno) est un organisme public de caractère scientifique et technologique, placé sous la recherche tetaphissement public à caractère sciendinque et technologique, piace sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la tuteile ou ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement superieur et de la Recherche). Il produit du savoir et met ce savoir au service de la société, dans l'ensemble des domaines scientifiques, technologiques et sociétaux.



L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la

recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi recherche et de renerence sur un large champ couvrant la sante numaine, la sante et le uten-eux anima ansis que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les que la sante vegetale, che unire une recture transversale des questions sanitaires en evaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales. Elle évalue ainsi l'ensemble des Detretices satifiaties, souvent au prisme des sciences numaines et sociales. Elle evalue ainsi i ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non,

Ordre du jour

Point n°7

Retour sur les avis formulés sur le projet de guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime

Point n°7 – Guide PEM

Avis reçus:

- Avis de la Commission permanente du 19 novembre 2015
- Avis de la Commission administrative de façade du 14 décembre 2015
- Dix-sept avis reçus dans le cadre de la consultation écrite des membres du CMF

Point n°7 – Guide PEM

Les membres du CMF ont été appelés à s'exprimer sur :

- La pertinence d'un tel guide ;
- Le rôle que devait tenir ce guide ;
- l'identification du document stratégique de façade (DSF) en tant qu'élément clé de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime (PEM)

Point n°7 – Guide PEM

Synthèse des avis :

- Absence de cadre stratégique ;
- Absence de cadre juridique et de cohérence administrative ;
- Absence de calendrier ;
- Interrogations sur la valeur prescriptive du guide méthodologique;
- Questions du pilotage de la démarche et de l'arbitrage des problématiques;
- Besoin de définition des périmètres de la planification ;
- Besoin de clarification des objectifs et de la méthode ;
- Questions relatives à la forme des documents de planification.

Ordre du jour

Point n°8

Adoption et mise en œuvre du programme de mesures du Plan d'action pour le milieu marin pour la sous-région marine Méditerranée occidentale



Conseil maritime de façade 21 mars 2016



L'objectif du "Plan d'action pour le milieu marin »

Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) :

Atteindre le bon état écologique des eaux marines en 2020



Composition du "Plan d'action pour le milieu marin »

5 éléments révisables tous les 6 ans

Évaluation initiale

diagnostic de départ de l'état du milieu et des pressions qui s'v exercent.

Définition du bon état écologique

objectif final à atteindre sur la base de 11 descripteurs listés par la directive cadre

Validés 2012

Objectifs environnementaux

déclinent le bon état écologique en cibles opérationnelles, ces objectifs doivent pouvoir être quantifiables et évaluables

Programme de surveillance

ensemble des suivis et analyses mis en oeuvre, permettant de s'assurer de l'avancement du programme de mesures et, au final, de la bonne atteinte des objectifs



Feuilles de route par programme thématique en cours de validation

Programme de mesures

partie opérationnelle qui décrit l'ensemble des politiques publiques mises en oeuvre pour atteindre l'objectif de bon état écologique



En voie d'adoption : dans le circuit de signature



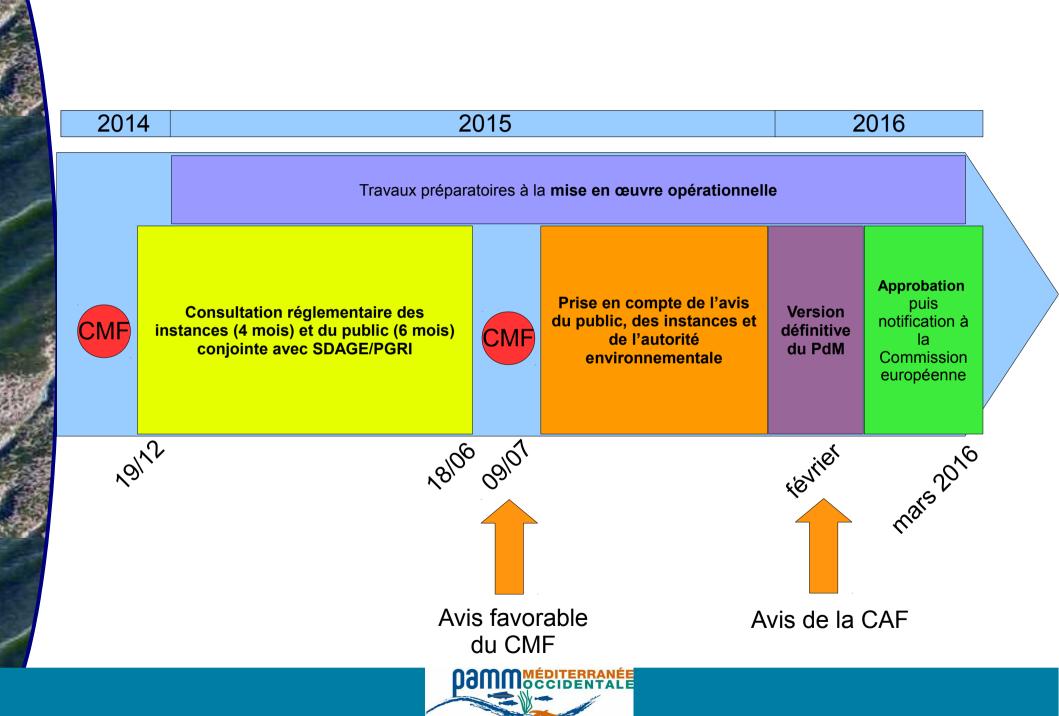
Programme de mesures : définition

5ème élément du PAMM

- ensemble des politiques publiques et actions mises en œuvre pour atteindre l'objectif du BEE des eaux marines
- volet opérationnel du PAMM résultant de l'ensemble des autres parties
- le PdM présente par objectif environnemental :
 - des mesures existantes adoptées et déjà mises en œuvre au titre d'autres politiques environnementales ou sectorielles (DHFF/DO, DCE, PCP, transports maritimes...)
 - des **mesures existantes en cours de mise en œuvre** (déjà inscrites dans les feuilles de route des services)
 - des mesures nouvelles



Programme de mesures : processus d'élaboration



Programme de mesures : processus d'élaboration

Dernières évolutions sur le projet depuis le CMF de juillet 2015 :

- → Prise en compte de la consultation réglementaire du public et des instances
- → Validation des mesures de niveau national : accords formels des directions d'administrations centrales sur 26 mesures proposées
 - mesures engageant les ministères compétents sur la future maîtrise d'ouvrage
 - mesures harmonisées pour les 4 façades maritimes
- → Insertion des dispositions des nouveaux SDAGE RM et Corse 2016-2021
- → Recommandations du niveau communautaire sur le format attendu des PdM (classement et typologies des mesures, mode de numérotation, informations obligatoires pour chaque mesure en vue du rapportage...)
- → Travaux d'harmonisation des 4 PdM : sommaire commun, présentation des politiques publiques contribuant au bon état écologique, fiches communes de présentation des mesures...)

L'économie générale du projet tel que soumis à la consultation n'est toutefois pas remise en cause

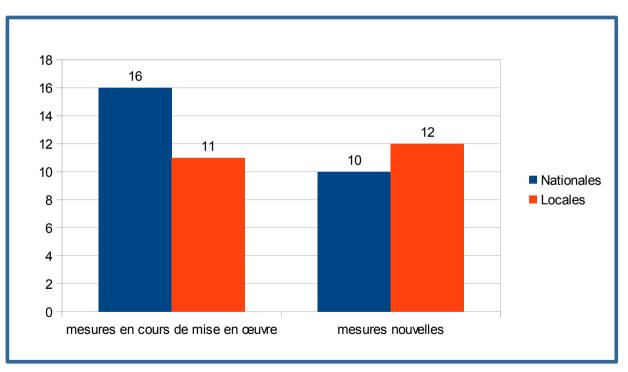


Programme de mesures : son contenu

- 61 mesures existantes et déjà mises en œuvre
- 27 mesures existantes en cours de mise en œuvre
- 22 mesures nouvelles

1 résumé

 1 fiche mesure
 détaillée (actions, calendrier, maîtrises d'ouvrage, type de financements...)





Programme de mesures : son contenu

Les 26 mesures de portée nationale s'articulent autour de 2 axes prioritaires :

- Gestion de l'interface terre-mer

Mesures sur les pollutions telluriques complémentaires aux SDAGE (aires de carénages, techniques de dragage...)

Un volet très significatif de mesures sur les déchets marins

- Biodiversité marine

Protections spatiales à développer sur les écosystèmes patrimoniaux, restauration des fonctionnalités halieutiques, actualisation des protections des espèces marines, adaptation des pratiques de pêche...

→ mesures en cohérence avec les stratégies nationales, les engagements du gouvernement suite aux conférences environnementales, le projet de loi « Biodiversité » et les priorités françaises retenues dans le cadre du FEAMP



Programme de mesures : son contenu

Ces 2 axes prioritaires sont accompagnés de 2 systèmes de mesures transversales:

- sensibilisation, communication, formation: nécessaire à la conduite du changement et à la diffusion des bonnes pratiques
- intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement (développement des volets SMVM des SCOT) et dans la planification de certaines activités (schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage)

Les sujets émergents (espèces invasives, bruit sous-marin) sont traités mais ne peuvent par contre faire l'objet de mesures aussi développées dans ce premier cycle de mesures 2016-2021.



Programme de mesures : son contenu

23 mesures pour répondre plus spécifiquement aux objectifs environnementaux de Méditerranée

Préservation des petits fonds côtiers (herbiers, coralligène)

- Mesures visant à une meilleure gestion des mouillages afin de préserver les habitats sensibles, adaptées en fonction des différentes catégories de navires (navires de commerce, de plaisance et de grande plaisance)
- Définir et mettre en œuvre une stratégie interrégionale sur l'activité de plongée
- Définir un cadrage stratégique de façade de la restauration écologique des habitats naturels / Initier une opération pilote de restauration écologique

Ressources halieutiques

• Renforcer la prise en compte du **repos biologique des espèces locales** dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir (poulpe, rouget de vase...)

Mammifères marins

 Favoriser l'installation sur les navires de systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères marins sur les navires français et étrangers effectuant des lignes maritimes régulières dans la sous-région marine ainsi que sur les navires civils de l'État.

Programme de mesures : mise en œuvre

Mise en œuvre des mesures : une montée en puissance progressive à compter de 2016

A/ Définition d'un mode d'organisation (2016)

- Désignation de « pilotes » pour chacune des mesures (services de l'État ou établissements publics)
- Identification des services de l'État et des établissements publics à mobiliser, et du type d'actions à conduire (appui technique, instruction réglementaire, association d'acteurs...)
- DIRM : coordination générale et suivi de la mise en œuvre à l'échelle de la façade

B/ Phase préalable de développements méthodologiques et mise en place de partenariats (2016/2017)

- De nombreuses mesures nécessitent des études, la définition des secteurs prioritaires où décliner les mesures (territorialisation), ou d'un cadrage national préalable : action n°1 des mesures avec l'appui des opérateurs de l'État (AAMP, AERMC, CEREMA...)
- En fonction de ces résultats, mise en place de partenariats et structuration des maîtrises d'ouvrages hors État/EP (collectivités territoriales, organisations professionnelles, fédérations, associations...)



Programme de mesures : mise en œuvre

C/ Définition des priorités d'action pour les mesures de niveau façade et les mesures nationales nécessitant une déclinaison territoriale (2016)

D/ Mobilisation effective des moyens financiers (2016-2017) : plusieurs sources de financement à aller chercher, des processus administratifs à mettre en place pour les fonds nouveaux

- Moyens du programme budgétaire 113 « Paysage, eau et biodiversité » : la DCSMM fait partie des priorités (engagements communautaires)
- Moyens d'autres programmes sous responsabilité du MEEM : pêche (DPMA) ; risques/déchets (DGPR)
- Élargissement du champ d'intervention des agences de l'eau (loi « Biodiversité ») et révision des programmes d'intervention d'ici à 2018
- Fonds européens (notamment FEAMP sur la partie pêche et PMI)
- Collectivités territoriales (dans le cadre des CPER notamment)
- Développement d'appels à projets européens dans le domaine de la PMI
- Fonds éolien en mer, ADEME...



Programme de mesures : mise en œuvre

Éléments de perspective sur la mise en œuvre des mesures

- La France va pour la première fois mettre en œuvre cette politique environnementale globale en mer. Le programme de mesures va donc s'installer dans la durée (2016 2021, cible BEE 2020)
- Engagements forts des directions ministérielles qui accompagneront les autorités déconcentrées dans la mise en œuvre (26 mesures nationales sur 49)
- Mobilisation priorisée des opérateurs de l'État
- 27 mesures sur 49 en cours de mise en œuvre : mesures déjà intégrées dans les feuilles de route des services, en dehors du cadre d'élaboration du PdM
- De nombreuses mesures ont des maîtrises d'ouvrages déjà identifiées et ne nécessiteront pas de financements importants : mesures réglementaires, rédaction de guides ou de schémas, élaboration de doctrines...
- L'ensemble des premières actions des mesures pourront être engagées dès 2016 comme l'exige la directive
- Un déploiement des mesures à plus large échelle sera ensuite possible à partir de 2018



Merci de votre attention



Ordre du jour

Point n°9

Résultat de l'enquête nationale sur les dragages des ports de plaisance

Schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments



DGITM/DST - DGALN/DEB

Projet de note de cadrage méthodologique

Février 2016



Le projet de mesure des PAMM

Une mise en place en deux temps :

- 1. Réalisation d'un cadrage méthodologique national (pilotage DAC) :
- échanges / prise de connaissance du sujet (janv. 2015).
- **-lancement GT** / réalisation d'un **projet de cadrage méthodologique** (lignes directrices permettant la rédaction de schémas d'orientation adaptés aux particularités des territoires / aux différents types de ports) (mars à déc. 2015).
- présentation et **élargissement aux associations de représentants « portuaires » (commerce, plaisance), du secteur de la pêche, de l'environnement (mars 2016).**
- diffusion : avril/mai 2016
- 2. Mise en place progressive d'instances de dialogue à l'échelle locale, puis réalisation de schémas locaux en fonction des priorités des territoires (2016 -2017).



Les schémas d'orientation des opérations de dragage

ROLE DES SCHEMAS:

Outils d'aide à la décision et d'information pour les acteurs du monde maritime/littoral :

proposent un diagnostic du territoire (état des lieux dragages/modes de gestion des sédiments), puis des pistes de bonnes pratiques (sensibilité environnementale / travaux futurs).

OJECTIFS DES SCHEMAS:

-éclairer les réflexions des maîtres d'ouvrage lors du dépôt d'un dossier/ demande d'autorisation de dragage, d'immersion ou de gestion à terre. Participer à la mesure des impacts cumulés des activités sur un territoire défini

-faciliter l'appréhension d'un dossier d'autorisation : une phase de précadrage mieux coordonnée



- -partager des connaissances, les besoins et perspectives des acteurs
- -contribuer aux engagements de préservation du milieu marin.

TMO Régions

pour le compte de la

Mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques

Observatoire des ports de plaisance

Résultats de l'enquête « Dragage »

Décembre 2015



Méthodologie

- 192 questionnaires récoltés entre le 16 octobre et le 22 novembre 2015 sur 1029 ports, suite à une enquête en ligne (1).
- Afin d'assurer la représentativité, les données ont été pondérées a posteriori selon :
 - La catégorie de port (maritime, fluvial ou lacustre)
 - La taille par catégorie de port
 - La géographie pour les ports maritimes



⁽¹⁾ Enquête en ligne auprès de 711 ports (maritimes, fluviaux et lacustres), soit 824 mails envoyés (certains ports pouvaient avoir plusieurs mails) sur une base totale de 1029 ports (318 ports sans adresse mail)

Taux de retour et champ d'analyse retenu

En retenant les questionnaires avec l'indicatrice Dragage / Pas de dragage renseignée

	Nombre total de ports	Nombre de ports avec un mail	Nombre de réponses	Taux de retour	Taux de sondage
Ports fluviaux	478	203	39	19%	8%
Ports lacustres	78	58	11	19%	14%
Ports maritimes	473	449	142	32%	30%
Ensemble des ports	1029	710	192	27%	19%

En retenant les questionnaires ayant répondu sur les intentions de dragage

	Nombre total de ports	Nombre de ports avec un mail	Nombre de réponses	Taux de retour	Taux de sondage
Ports fluviaux	478	203	27	13%	6%
Ports lacustres	78	58	11	19%	14%
Ports maritimes	473	449	120	27%	25%
Ensemble des ports	1029	710	158	22%	15%

→ 2 bases d'enquête : une base générale (base des questionnaires avec l'indicatrice Dragage / Pas de dragage renseignée) et une base des questionnaires considérés comme complets (c'est-à-dire avec l'information sur les intentions de dragage).



Taux de retour et champ d'analyse retenu

Répartition par taille des 158 ports retenus dans le champ d'analyse

Base : Ports de la base des questionnaires complets

Données non pondérée

rées	Ports maritimes	Ports fluviaux	Ports lacustres
Très petits ports	34	9	6
Petits ports	34	5	
Grands ports	36	13	5
Très grands ports	16		
Total	120	27	11

Définition de la taille des ports

Ports maritimes:

Très petits ports = ports de 200 places ou moins Petits ports = ports de 201 à 500 places Grands ports = ports de 501 à 1000 places Très grands ports = ports de plus de 1000 places

Ports fluviaux:

Très petits ports = ports de 30 places ou moins Petits ports = ports de 31 à 60 places Grands ports = ports de plus de 60 places

Ports lacustres:

Petits ports = ports de 150 places ou moins Grands ports = ports de plus de 150 places



Observatoire des ports de plaisance

Taux de retour et champ d'analyse retenu

Répartition par territoire des 158 ports retenus dans le champ d'analyse

Base : Ports de la base des guestionnaires complets

	Ports maritimes
Manche Est	9 (34) *
Bretagne	48 (127)
Golfe de Gascogne	13 (74)
Méditerranée Est	31 (124)
Méditerranée Ouest	16 (40)
Corse	3 (22)
Total	120

	Ports lacustres
Aube	2 (2)
Hérault	1 (1)
Marne	1 (3)
Rhône	1 (3)
Haute-Savoie	6 (25)
Total	11

	Bonnoo			
	Ports fluviaux			
Nord Pas de Calais	3 (12)			
Seine	3 (38)			
Nord et Est	1 (16)			
Alsace	1 (19)			
Centre Bourgogne	2 (28)			
Rhône Saône	11 (43)			
Sud Ouest	5 (26)			
Bretagne Pays de la Loire	1 (21)			
Total	27			

* Entre parenthèses est indiqué le nombre de ports auxquels l'enquête a été adressée.

Les faibles effectifs associés aux ports fluviaux et lacustres nous ont conduits à les cumuler pour la présentation des résultats.



de l'Énergie

Observatoire des ports de plaisance

Résultats de l'enquête





Précautions de lecture

Les résultats par taille de port reposent sur des effectifs relativement faibles. Ils sont donc à lire avec une certaine prudence.

Les bases de calcul non pondérées sont systématiquement indiquées entre parenthèses (N = ...)

Les résultats reprenant moins de 15 réponses ne sont pas présentés.

Les résultats sur les proportions de ports ayant déjà réalisé un dragage sont calculés sur la base générale, c'est-à-dire celle des 192 répondants retenus (qu'ils aient ou non renseigné leurs intentions de dragage).



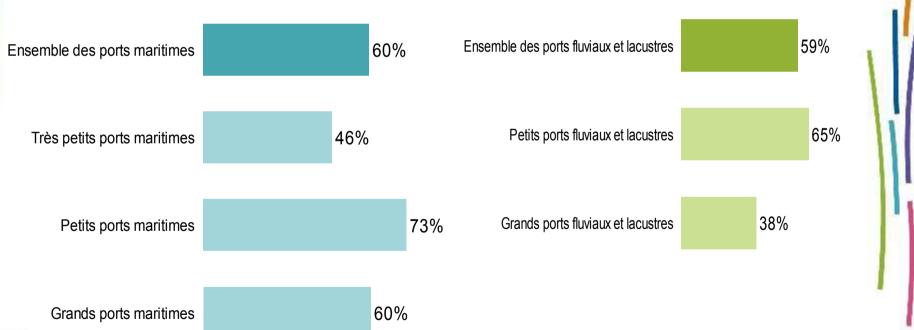
Proportions de ports ayant effectué un dragage

Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 142)

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 50)





Observatoire des ports de plaisance

Proportions de ports ayant effectué un dragage

Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes

Ports maritimes situés à proximité d'un estuaire

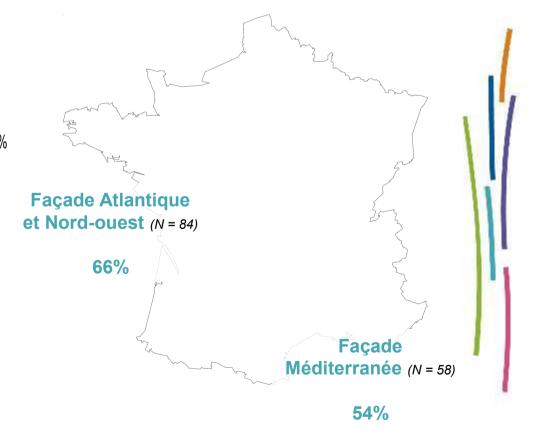
(N = 46)

75%

Ports maritimes non situés à proximité d'un estuaire

(N = 60)







Observatoire des ports de plaisance

Les résultats qui suivent sont présentés sur la seule base des questionnaires considérés comme complets, c'est-à-dire celle des 158 répondants qui ont renseigné leurs intentions de dragage.

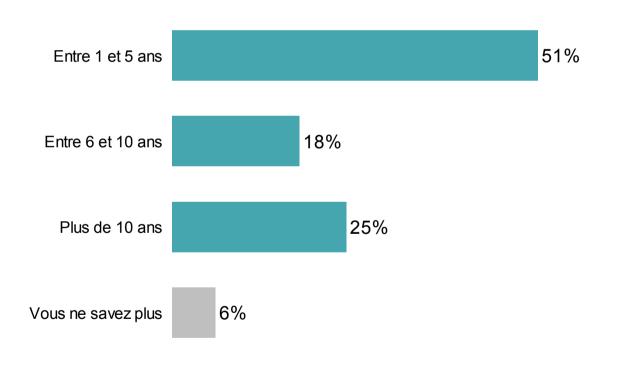




Ancienneté du dernier dragage

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)



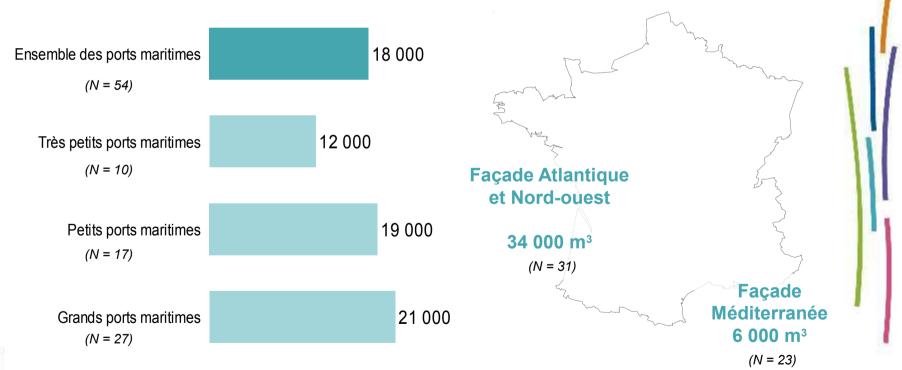


Volume dragué

Volume moyen dragué en m³ par port lors du dernier dragage

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage





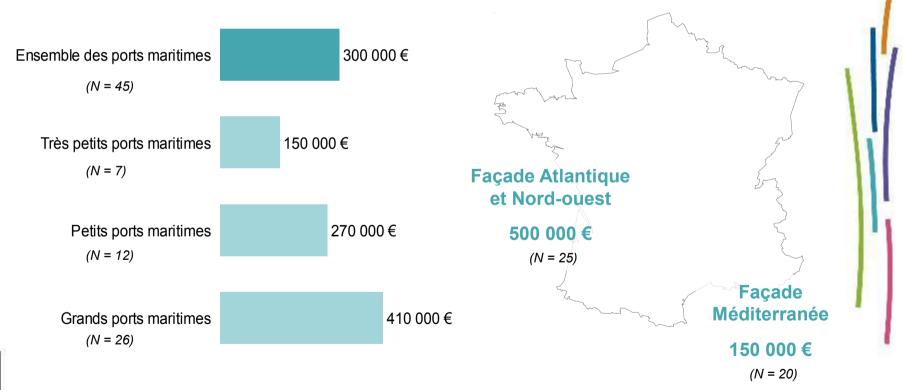
Effectifs faibles

Coût du dernier dragage

Coût moyen du dernier dragage

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage





Effectifs faibles

Composition des sédiments dragués

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage

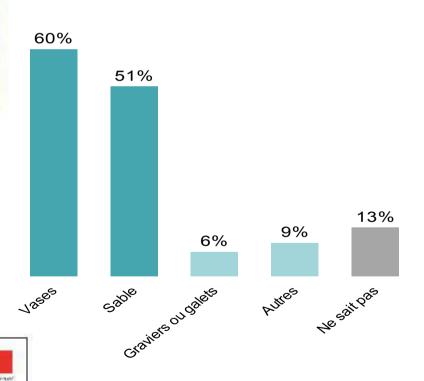
(N = 74)

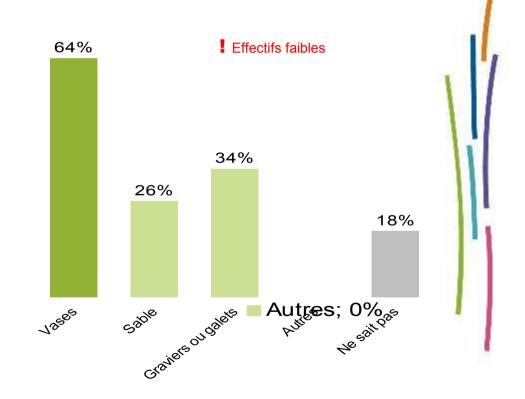
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ports fluviaux et lacustres ayant effectué un dragage (N = 15)

Total > 100% car plusieurs réponses possibles







RÉPUBLIQUE PLANÇAISE

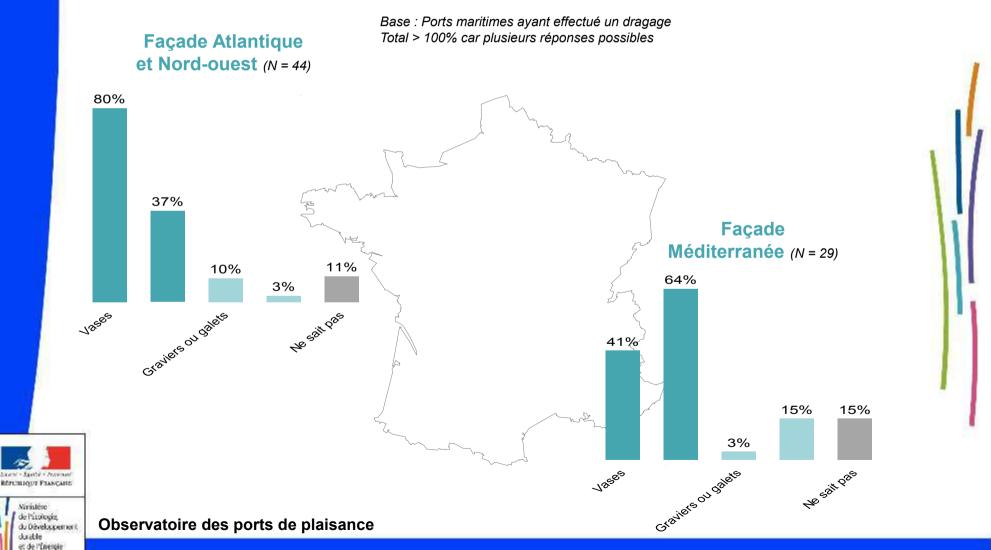
Ministère

de l'Écologie,

durable et de l'Énergie Observatoire des ports de plaisance

Composition des sédiments dragués

Ports maritimes



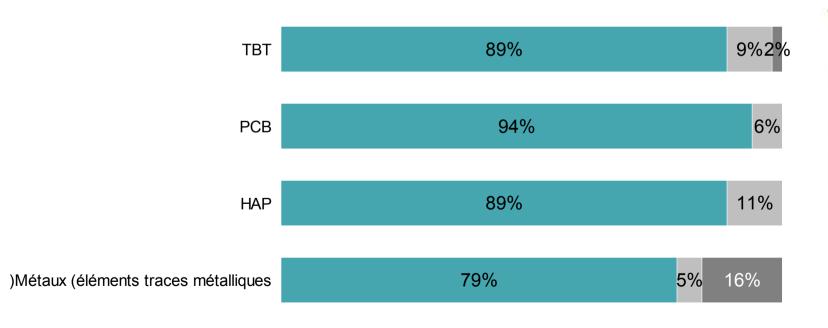
durable

Catégorie de contamination des sédiments dragués

→ 34% des responsables de port maritime ont déclaré connaître la catégorie de contamination des sédiments dragués.

Ports maritimes

Base: Ports maritimes connaissant la catégorie de contamination des sédiments draqués (N = 23 à 28 selon les éléments)





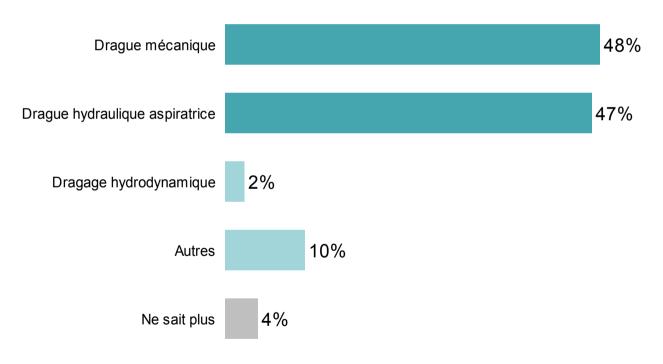
Légende. Bleu <N1 - gris clair <N2 - gris foncé > N2

Observatoire des ports de plaisance

Techniques utilisées

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 71) Total > 100% car plusieurs réponses possibles





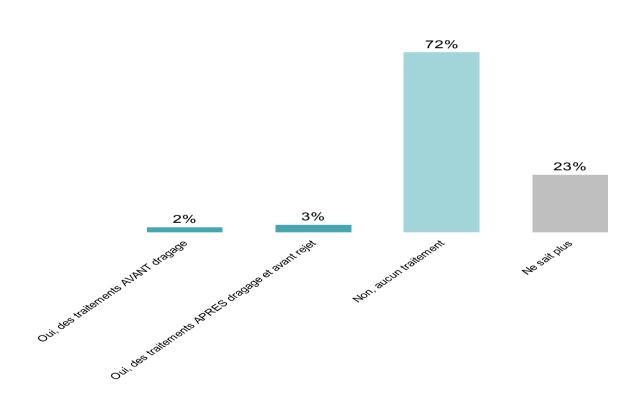
→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

Traitements spécifiques

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)

Total > 100% car plusieurs réponses possibles





2ème dépôt : dragage du bassin du Moros (2010)





Sédiments du Guilvinec confinés et recouvert de terre végétale

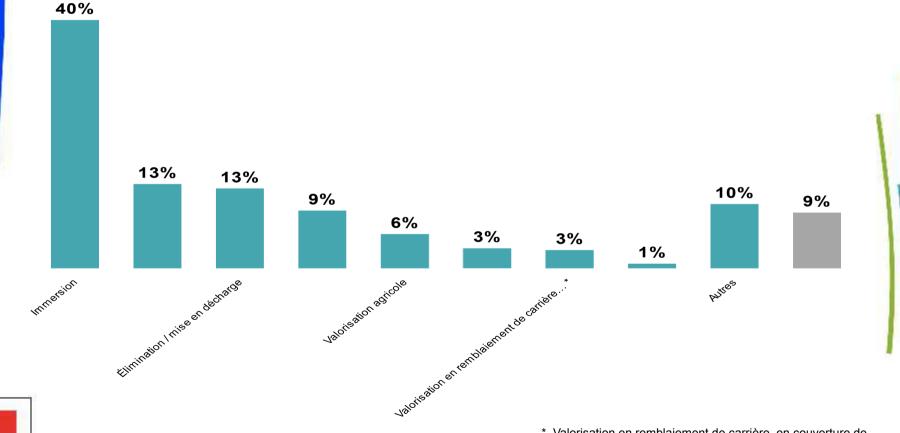




Destination des sédiments rejetés

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 71) Total > 100% car plusieurs réponses possibles





* Valorisation en remblaiement de carrière, en couverture de centre de stockage de déchet ou en aménagement paysager

Observatoire des ports de plaisance

Destination des sédiments rejetés

Zoom sur le ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage Total > 100% car plusieurs réponses possibles

	Façade Atlantique et Nord-ouest (N = 43)	Façade Méditerranée (N = 28)
Immersion	55%	24%
Valorisation agricole	10%	1%
Élimination / mise en décharge	2%	24%
Rechargement de plage ou confortement dunaire	2%	25%
Valorisation en aménagement portuaire	7%	12%
Valorisation en remblaiement de carrière, en couverture de centre de stockage de déchet ou en aménagement paysager	6%	-
Valorisation en technique routière	-	7%
Valorisation en matériaux de construction	-	2%
Autres	13%	7%
Ne sait plus	12%	6%
Total	106%	108%

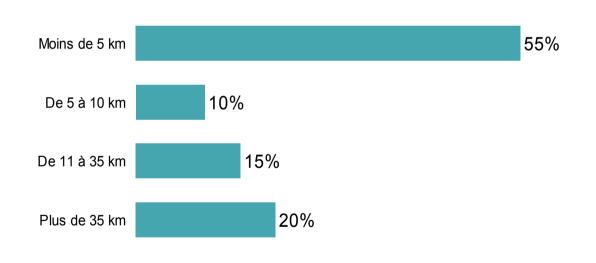


Distance du lieu de stockage à terre le plus proche

« Pour les sédiments non rejetés en mer, à quelle distance du port se trouve le lieu, existant ou potentiel, de stockage à terre ? »

Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes ayant répondu sur la distance (N = 51)

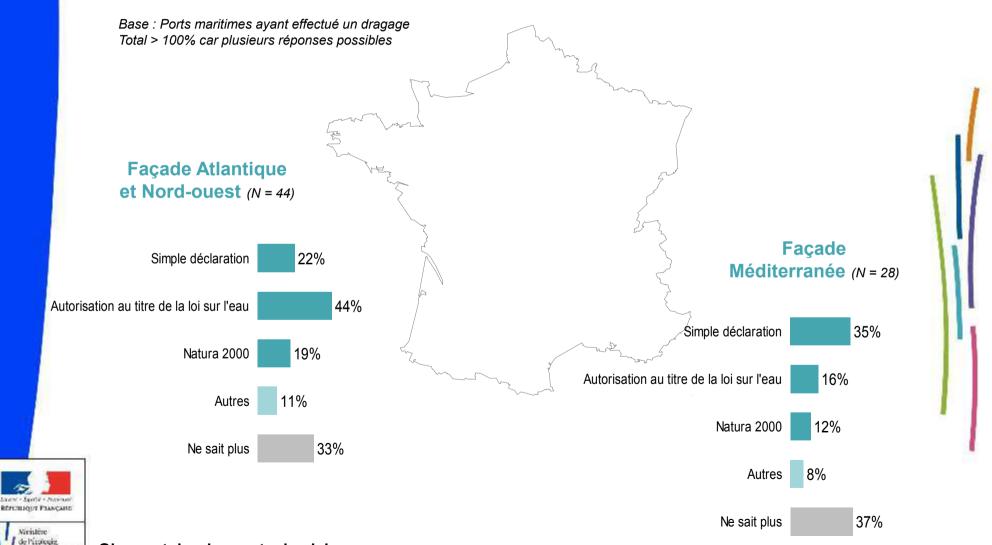


→ La moitié des ports maritimes ont indiqué un lieu de stockage à terre à moins de 3 km de leur emplacement, les ¾ d'entre eux un lieu de stockage à moins de 25 km.



Régime auquel sont soumis les dragages

Ports maritimes

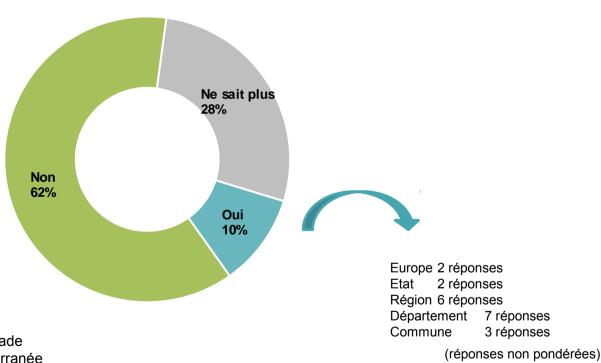


du Développement durable et de l'Énergie

Obtention de subventions

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)



→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

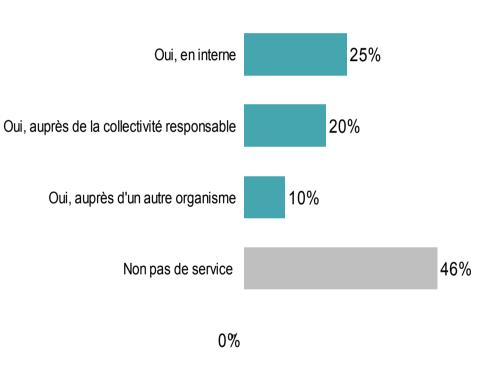


Service « environnement »

« Disposez-vous d'un service environnement ? »

Ports maritimes

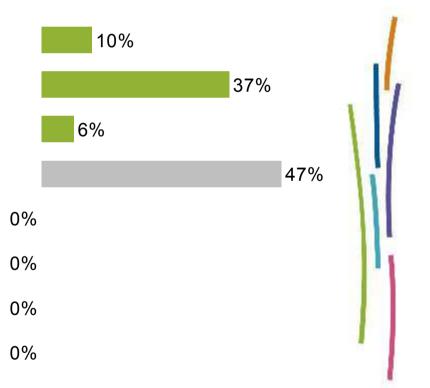
Base : Ensemble des ports maritimes (N = 120)

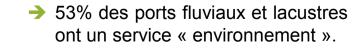


→ 54% des ports maritimes ont un service « environnement »

Ports fluviaux et lacustres

Base: Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 37)





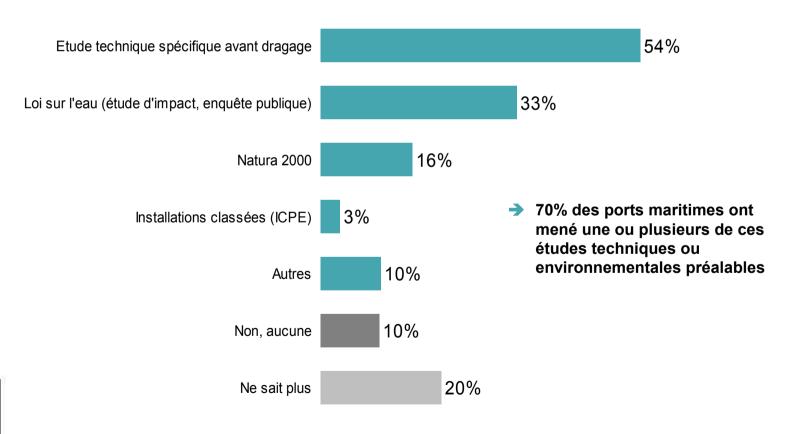


Études préalables au dragage

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 73)

Total > 100% car plusieurs réponses possibles



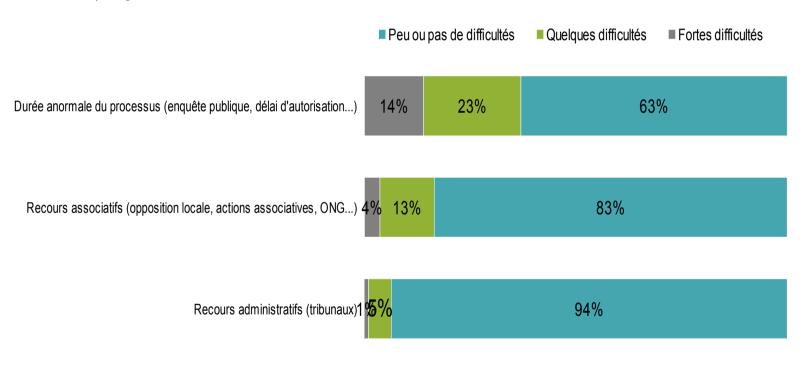


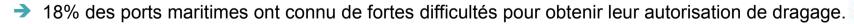
Difficultés d'obtention de l'autorisation de dragage

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 58)

Total = 100% par ligne





→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée







GT et Guides...

- Parution des recommandations de GEODE/IFREMER sur l'utilisation du biotraitement (décembre 2013)
- Parution des bilans de SEDIMARD par Cap Sédiments http://cap-sediments.fr
- Création d'un GT H15, mission confiée au BRGM par le MEDDE, pour « définir un protocole de laboratoire, représentant de manière réaliste l'évolution in situ susceptible d'influencer la dangerosité des sédiments gérés à terre en lien avec les filières de valorisation ».













LE BIOTRAITEMENT DES SEDIMENTS

Gilles BOCQUENÉ, Ifremer. Antoine DELOUIS, Grand Port Maritime de Nantes - Saint Nazaire.

Décembre 2013

Contexte

- 1. Quelles sont les limites d'applicabilité du biotraitement ?
- 2. Quelle est la situation juridique d'une opération de biotraitement ?
- 3. Quelles sont les substances potentiellement dispersées lors des biotraitements ?
- 4. Quels moyens mettre en œuvre pour estimer l'efficacité des biotraitements ?
- Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires potentiels des biotraitements?











R&D « ECODREDGE »



Projet de R&D porté par « Port Camargue » sur 3 ans (2012-2014), pour 4,1 M€, avec un financement DGCIS/FEDER/OSEO et Région LR, labellisé Pôle Eau, pour prétraiter (hydrocylonage) 40 000 m³, sur barge, sans stockage, avec valorisation des sables en rechargement de plage et « ré-immersion » des fines en fond de port



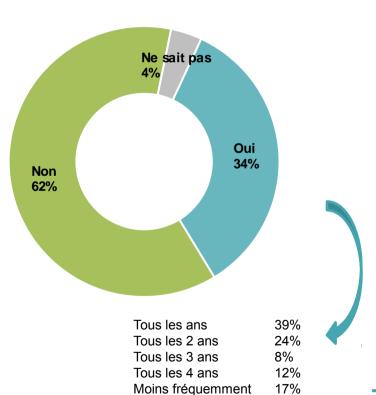
Pratique régulière des dragages

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ports fluviaux et lacustres avant effectué un dragage (N = 15)



! Effectifs faibles

Effectifs faibles Ne sait pas 29% Oui 16% Non 55%

→ 45% des ports maritimes de la façade Atlantique ont déclaré pratiquer régulièrement des dragages ; ils sont 2 fois moins nombreux sur la façade Méditerranée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

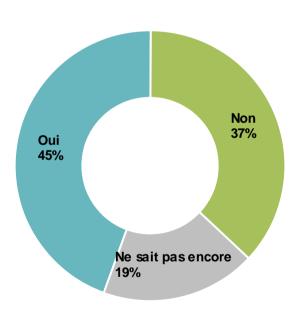
de l'Écologie,

durable de l'Énergie

Intentions de dragage

Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 120)

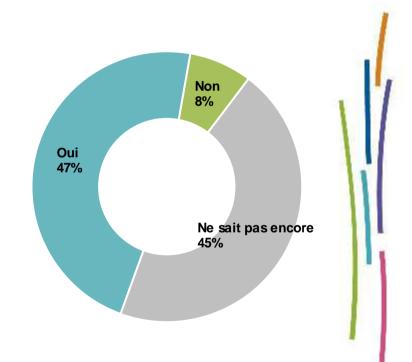


45% des ports maritimes ont l'intention de réaliser un dragage : 36% qui en ont déjà effectué un et 9% qui n'en ont jamais réalisé.

→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 38)



47% des ports fluviaux et lacustres ont l'intention de réaliser un dragage : 23% qui en ont déjà effectué un et 24% qui n'en ont jamais réalisé.

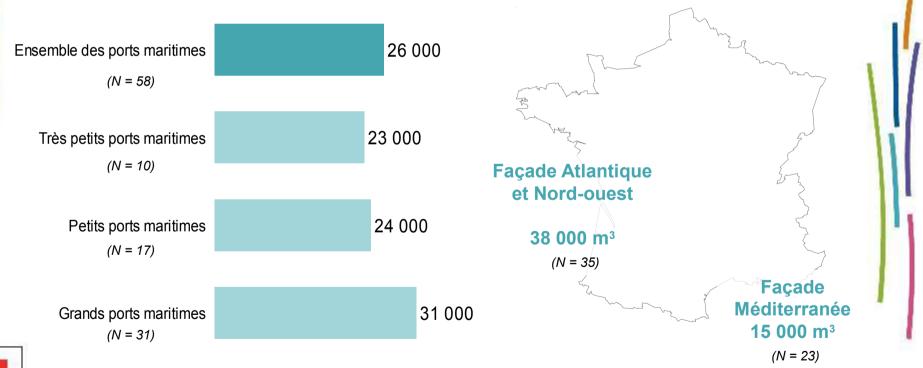


Intentions de dragage

Volume moyen envisagé (en m³)

Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage





Autorisation d'immersion

« Disposez-vous d'une autorisation d'immersion ? »

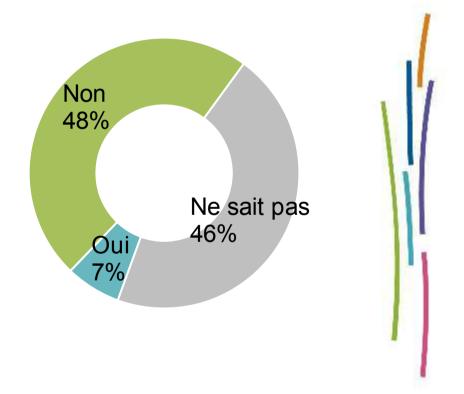
Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 116)

Oui Ne sait pas 31%

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 35)



→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée pour les maritimes



Observatoire des ports de plaisance

Pour une durée de 2 ans

Pour une durée de 10 ans

2 réponses

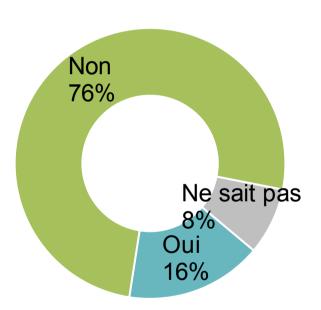
11 réponses

Stratégies de mutualisation avec des ports voisins

« Développez-vous des stratégies de mutualisation avec certains ports voisins ? »

Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 118)





Pour le dragage Pour des études préalables Pour les rejets Pour d'autres motifs

62%

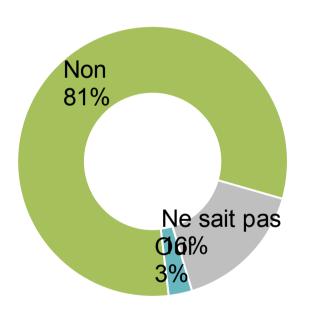
60%

49%

30%

Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 33)



→ 24% des ports <u>maritimes</u> de la façade Atlantique ont déclaré développer des stratégies de mutualisation ; ils ne sont que 9% sur la façade Méditerranée.

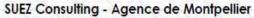






Réunion d'avancement COTECH - 05/01/2016





Zone du Millénaire – 650 rue Henry Becquerel 34 961 MONTPELLIER

Tél: 04 67 81 89 05



IDRA Ingénierie Agence Sud 25 Rue Topaze 13510 EGUILLES

Tél: 04 42 52 30 94

FIN





Point n°10

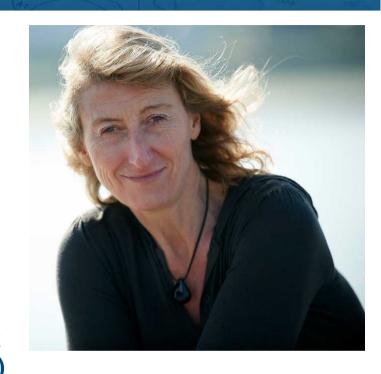
Actualités de la façade maritime Méditerranée

Point n°10 – Actualités de la façade

Nomination de Mme Catherine CHABAUD comme déléguée à la mer et au littoral auprès de Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Journaliste et navigatrice (première femme a avoir Accompli le tour du monde en solitaire sans escale lors du Vendée Globe de 1996).

A assuré une mission « Nautisme et Développement durable » pour le ministère de l'Écologie (2008-2009)



Ancienne conseillère au CESE en tant que personnalité qualifiée (2010-2015)

A été membre du conseil d'administration du Musée national de la Marine, de la Fédération française de voile, de la SNSM, de l'Agence des Aires marines protégées.

Co-fondatrice de l'association Innovations bleues pour un développement durable maritime, et de la Fondation de la mer

Ambassadrice de la Plateforme Océan et Climat, avec un « Tour de France pour le climat » pour la COP21

Point n°10

Actualités de la façade maritime Méditerranée

Conclusions

Prochaines échéances :

- Commission permanente pour lancement des groupes de travail sur le DSF
- Prochain CMF première quinzaine de juillet

Conclusions

Autres éléments de calendrier :

 Assises nationales des risques naturels, 22 et 23 mars 2016, Marseille

Clôture de la séance

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Méditerranée (onglet Politique intégrée mer et littoral)

http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr